



Rue des Terreaux 10
1003 Lausanne
Tél. 021/341.12.50
Fax: 021/341.12.52

Titre

La médiation linguistique et culturelle, une nécessité ?

Sous-titre

Evolution et construction du rôle d'interprète communautaire

Rédacteurs

François Fleury, Ethnothérapeute
Isabelle Fierro, Psychologue, Responsable de l'interprétariat communautaire
Appartenances Vaud, Suisse

Organisme

Association Appartenances

Adresse de l'organisme

Appartenances, rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne, Suisse - Tél. +41 (0)21 341 12 50 - Fax: +41 (0)21 341 12 52, - info@appartenances.ch - www.appartenances.ch

Date de rédaction

Novembre 2009

Texte

Tous les noms, pronoms et adjectifs concernant des personnes doivent s'entendre au masculin et/ou au féminin.

Cette présentation retrace le chemin parcouru en matière de médiation linguistique et culturelle dans notre région et en Suisse, à partir de notre expérience.

François Fleury est ethnothérapeute et co-fondateur en 1993 de l'association Appartenances Vaud¹ à Lausanne. Comme d'autres personnes, dans son parcours, il a choisi d'accompagner les personnes d'origines étrangères - ou leurs

¹ L'association *Appartenances* a commencé son travail à Lausanne (Suisse) en 1993, dans le but, d'une part, d'œuvrer au rapprochement entre communautés migrantes et société d'accueil, d'autre part d'améliorer l'accès aux soins des migrants, en particulier de ceux ne parlant pas suffisamment notre langue. Dans cette perspective, *Appartenances* a mis sur pied, dans le canton de Vaud, divers projets: un programme de prévention et de promotion de la santé auprès des communautés migrantes, un service de consultations psychothérapeutiques, des lieux de rencontre et de formation (espaces sociaux) – pour les femmes et pour les hommes, un centre de formation pour professionnels de la santé, du social et de l'éducation, ainsi qu'un service d'interprétariat à disposition des institutions locales, comprenant la formation de ces interprètes communautaires.

communautés - dans leurs relations avec les institutions². Dans sa pratique d'alors, il a lui-même été confronté à la nécessité et à l'utilité de médiation linguistique et culturelle.

Isabelle Fierro rejoint l'association Appartenances dès 2000, en collaborant à la reconnaissance de la formation des interprètes communautaires, puis en devenant responsable de son Secteur Interprétariat communautaire en 2004. Nous vous proposons de suivre le fil des différentes périodes qui marquent, à notre sens, le développement de pratiques entre les professionnels des domaines psychosociaux et ceux qu'aujourd'hui nous appelons interprètes communautaires.

1986-1993, **Nécessité de COMMUNIQUER**

Dans les années 80, la section locale de la Croix-Rouge prend en charge l'accueil des requérants d'asile et de réfugiés dans le canton de Vaud. Un service de santé est mis en place, tenu par des infirmières qui prodiguent des soins, orientent et informent les demandeurs d'asile.

Une difficulté apparaît dès le début, celle de communiquer avec les usagers qui par leurs provenances rendent caduques les diverses langues à disposition des professionnels. Un premier réseau informel de travail de traduction est sollicité. Il est composé avant tout de personnes de proximité qui au fil du temps se sont profilées comme des aidantes directes auprès de leurs communautés.

➤ **TRADUCTRICE**

Devant cette première nécessité, les professionnels ont besoin d'entendre, de parler à l'autre. La demande qu'ils font aux aidantes directes, c'est de leur traduire « mot à mot » ce que disent les usagers. Dans ce travail de traduction littérale, se découvrent des différences de contenu et de temps entre l'énoncé et le traduit et avec elles le sentiment de perte de contrôle de la part des professionnels.

Le recours à ces aidantes directes pose dès le début un certain nombre de questions : comment les fidéliser à un service ? Faut-il ou non les désolidariser des familles pour lesquelles elles sont toujours intervenues ? La question de la confidentialité, du secret de fonction, apparaît comme une des premières règles mise en place. L'utilisation des enfants comme traducteurs sera perçue comme non déontologique et de plus favorisant leur parentification.

Dans cette première phase de travail, les traductrices montreront leur désir de se mettre au service des praticiens. Pour ceux-ci paradoxalement, ce sera la découverte de l'utilisateur dans sa différence qui les intéressera, avec la tendance à annihiler la présence et l'intervention de la traductrice. Celle-ci devrait être invisible, « muette », pour permettre que la communication établie soit la plus directe possible.

1993 -1995, **Nécessité de COMPRENDRE**

A cette période, l'association Appartenances se met en place à Lausanne, créée par des professionnels de la santé, du social et de l'éducation. Le droit pour les

² En 1986 déjà, François FLEURY organise le Colloque *D'un regard à l'autre. Migration et Santé Mentale en Europe* avec le Centre coopératif de recherche et de diffusion en anthropologie (CCRDA) de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris et les Institutions psychiatriques universitaires genevoises (IUPG) de Genève.

personnes migrantes de parler dans leur langue en même temps qu'étudier celle du pays qui les accueille sera un des chevaux de bataille de l'association. Ce postulat sera honoré par le recours à des interprètes chaque fois que nécessaire, notamment dans les consultations psychothérapeutiques pour migrants. Pour ce faire, les interprètes œuvrant dans le réseau des soins seront impliquées dans une réflexion qui va durer plus d'un an. Ensemble, nous avons cherché à définir les besoins de formation, à éclaircir le rôle de l'interprète et les questions de prises de décision lors des collaborations.^{3 4}

➤ **INTERPRETE**

La collaboration avec des interprètes dans le domaine de la santé mentale allait provoquer des discussions importantes. En effet, les pratiques thérapeutiques sont pour la plupart basées sur la communication ; c'est à dire sur l'échange de paroles et dans un travail de concilium. Pour affronter la perte de l'accès au texte direct - que même une traduction mot à mot ne suffit pas à éviter - est apparue, plus en profondeur, la question des équivalences. Souvent, la série de mots proposés ne peut se traduire qu'avec des mots qui disent la même chose mais qui sont d'origines diverses. Ainsi, les discours peuvent être allongés ou écourtés, facteur qui est souvent vécu difficilement pour ceux qui l'affrontent les premières fois.

La question des malentendus met en exergue des différences. Une attention particulière à ces constructions langagières permet de faire apparaître ce que les mots portent comme associations. Le besoin de se comprendre peut alors apparaître comme nécessaire mais secondaire, au profit d'un travail sur ces contenus qui émergent dans l'entre-deux.^{5 6 7}

1995-1997, **Nécessité d'ECHANGER**

A Appartenances, aux consultations psychothérapeutiques s'associe un travail de prévention et de promotion de la santé mentale auprès des migrants. Plusieurs interprètes s'engagent conjointement dans de tels projets auprès de communautés migrantes.

En 1996, une première formation pour les interprètes est organisée. Elle se base sur une méthodologie éprouvée dans les programmes de promotion de la santé, permettant notamment d'élaborer ses propres expériences de migration et d'appartenances culturelles. Les institutions dans les domaines de l'aide aux étrangers, de la santé, du social et de l'éducation se présentent aux interprètes, stimulant ainsi les échanges sur l'accueil des personnes migrantes.

➤ **MEDIATRICE**

Les réflexions stimulées par la pratique et par l'expérience de la formation d'interprètes mettent en évidence la co-existence de différents savoirs qui s'entremêlent : des savoirs médicaux provenant des professionnels de la santé et

³ Alvir S (1994)

⁴ Métraux JC (1995)

⁵ Le malentendu est probablement l'une des questions les plus créatives dans le champ de la communication interculturelle.

⁶ Fleury F (1987)

⁷ de Pury S (1998)

des savoir-faire des tradithérapeutes; des connaissances culturelles, qui se tissent à partir d'appartenances communes et de diversité ; des savoirs historiques, sociaux et communautaires, auxquels interprètes et professionnels font appel pour mieux comprendre les fonctionnements des réseaux, pour mieux expliquer les structures existantes dans les pays d'origine et celles du pays d'accueil et enfin, mieux prendre en compte les contextes de chacun.

L'interprète se trouve donc au service de deux systèmes de référence. Au-delà d'une interprétation fidèle et exhaustive, elle s'attache aussi au sens des mots, aux étologies diverses. Elle est face à une jungle institutionnelle et associative, dans laquelle il s'agit de s'orienter. Dès lors, on peut parler d'un échange, d'une médiation où l'interprète-médiatrice culturelle^{8 9} participe à la mise en place d'un langage commun entre migrants et professionnels.

1997-2000, **Nécessité de COLLABORER**

En 1997, la première volée d'interprètes formée, Appartenances crée le service d'interprétariat Intermedia à disposition des institutions sociales, de santé et des écoles de la région. De nouvelles volées de formations auront lieu à Lausanne, mais aussi à Fribourg, puis plus tard en Valais. Appartenances noue des contacts avec différents services d'interprétariat en Europe¹⁰, dont InterService Migrant à Paris.

Au niveau Suisse, un programme national de recherche *Migrations et relations interculturelles* est lancé en 2000¹¹. L'Office Fédéral de la Santé Publique commande un premier rapport dans lequel les différents modèles de travail et de rôle d'interprètes communautaires en Europe sont recensés¹². Suite à cette étude, une coordination des diverses expériences d'interprétariat est entreprise et donnera lieu en 1999 à la création de l'association suisse INTERPRET. Outre le fait de promouvoir l'interprétariat et la médiation culturelle, cette association aura le mandat de fixer des standards de formation pour l'interprétariat en Suisse.

➤ **CO-INTERVENANTE**

Les interprètes interviennent comme personnes qualifiées et rémunérées aux entretiens qui ont lieu entre personnes migrantes et professionnels des services publics ou parapublics. L'interprète est une collaboratrice qui prend part au dispositif de prise en charge des personnes migrantes. Son rôle, sa place, son statut et plus pratiquement ses conditions de travail se consolident à mesure que les expériences d'interventions se développent. Des supervisions pour les interprètes sont offertes et même recommandées. Chacune y apporte ses questions, ses embûches et reçoit différents éclairages des membres du groupe, qui fonctionne comme caisse de résonance.

⁸ Metraux JC et al (1995)

⁹ Dans le champ social, le terme de médiateur sera largement utilisé par la médiation en gestion de conflits. Cette superposition de termes provoque des demandes qui ne correspondent pas aux fonctions des interprètes. En effet, ils ne peuvent pas être médiateurs lors de situations de conflits entre représentants de la société d'accueil et membres des communautés, dont ils sont eux-mêmes issus. Ce terme d'interprète-médiateur culturel sera par la suite abandonné.

¹⁰ Stuker R et al (1999)

¹¹ Guex P et al (2003)

¹² Weiss R et al. (1998)

2000-2004, le temps du «TRIALOGUE »

Jusque là, le rôle et la fonction d'interprète se découvrent et se construisent au gré des besoins directement issus des confrontations entre professionnels et interprètes. Au tournant du siècle, une ambition plus élevée de qualité et de professionnalisme émane de celles et ceux qui élaborent des stratégies pour promouvoir l'interprétariat. Le besoin de cadres de références explicites et systématisés de ce travail délicat et complexe apparaît. Dans un certain contexte de compétitivité qui se généralise dans les différentes aires professionnelles et sociales, être sollicité, prendre et recevoir une place au côté des différents soignants sont des enjeux qui paraissent prépondérants pour l'évolution de l'interprétariat.

L'affirmation de cette place a lieu à différents niveaux. A Appartenances, des démarches sont entreprises auprès d'écoles de santé pour une meilleure reconnaissance de la formation des interprètes. Des collaborateurs d'Appartenances, dont des interprètes, participent notamment à des Congrès internationaux sur l'interprétariat communautaire.^{13 14 15}

➤ INTERPRETE COMMUNAUTAIRE

Le terme d'interprète communautaire repris de la terminologie anglophone est adopté en Suisse. Une définition permettant de distinguer cette pratique professionnelle d'autres qui lui sont proches comme traducteur, interprète ou encore médiateur est proposée par l'association suisse INTERPRET¹⁶. On parle alors de triologue, dialogue à trois où chacun des acteurs a une place, patient, interprète et professionnel. Il s'agit alors de co-construire un sens commun, conscients que chacun des partenaires s'appuie sur ses propres expériences, représentations et réseaux de connaissances.

Si l'on a pu se laisser croire dans un premier temps, qu'il « suffisait » de parler deux langues pour être interprète, les premières réflexions relatées ci-dessus montrent que favoriser une compréhension mutuelle requiert des compétences plus fines encore. De même, il ne suffit pas de venir d'un pays ou de vivre dans une nouvelle contrée pour en connaître les différentes structures et références socioculturelles. La curiosité envers sa propre culture, élargie aux pratiques et pensées de celles et ceux que l'interprète accompagne doit être développée. Le communautaire est donc bien ici question d'appartenances communes.

¹³ Fleury F et al (2001)

¹⁴ Elghezouani A et al (2004)

¹⁵ Fleury F (2006)

¹⁶ L'interprète est une personne qui au moyen de la traduction orale, facilite la compréhension mutuelle entre interlocuteurs de langues différentes. Elle interprète en tenant compte des contextes socioculturels des professionnels et des migrants pour lesquels elle intervient. Pour cela, l'interprète fait appel à sa double connaissance des langues et des cultures, ainsi qu'à sa propre expérience de la migration. L'interprète communautaire s'appuie également sur ses connaissances des structures sociales, éducatives et de la santé en Suisse et dans les pays d'origine. En fournissant des explications nécessaires pendant l'entretien en « triologue » (dialogue entre trois parties), son intervention permet de prévenir des malentendus et des conflits qui pourraient survenir dans les situations d'entretiens. Les interprètes sont qualifiées pour exercer leur rôle et notamment respecter les principes éthiques de leur profession.

D'après les définitions de l'association INTERPRET, www.inter-pret.ch

Dès 2004, le temps de la **PROFESSIONNALISATION**

En 2004, les premiers modules de formations reconnus pour l'obtention d'un Certificat suisse d'interprète communautaire sont mis en œuvre. L'association INTERPRET est le centre national de reconnaissance dans ce domaine. Une procédure de reconnaissance d'équivalence est proposée aux interprètes expérimentés et ayant bénéficié d'une formation de base, plus ou moins conséquente selon les époques et les régions. Appartenances offre la formation reconnue dans la partie francophone et exige des interprètes engagées dans son service d'interprétariat d'obtenir cette certification. En 2009, l'interprétariat communautaire est inscrit dans le système suisse de formation professionnelle de niveau tertiaire. Les interprètes peuvent se présenter aux examens et obtenir le titre protégé d'Interprète communautaire avec Brevet fédéral.

Sur le plan politique suisse, les Offices fédéraux de la santé publique et des migrations inscrivent l'interprétariat dans leurs programmes prioritaires et soutiennent financièrement les services d'interprétariat et les institutions de formation dans un effort de stimulation de la structuration et de la qualité.

Plusieurs congrès où les questions d'interprétariat communautaire sont traitées ont lieu en Suisse et à l'étranger, témoignant d'un besoin croissant de doter ce domaine de recherches venant documenter les pratiques¹⁷. Appartenances travaille sur la question de l'activité clinique dans une consultation psychothérapeutique pour migrants et sur la construction de l'alliance thérapeutique, thématissant la question de la triade dans les entretiens.^{18 19} Pour marquer les 10 ans de son service d'interprétariat Intermedia, des rencontres entre institutions et interprètes intitulées *Profession Interprète* sont organisées en 2007.

Sur le terrain, le développement des demandes d'interprètes communautaires connaît un important essor, puisqu'elles ont plus que décuplé en 10 ans (de 1'630 à 18'800 heures annuelles). Des budgets commencent à être assignés à cette prestation dans les principales institutions du canton de Vaud, notamment dans le cadre des soins aux requérants d'asile. Cependant, il semble clair que les interprètes ne sont pas encore sollicités chaque fois qu'il serait nécessaire. Les conditions de travail des interprètes restent donc précaires et le développement de carrière par trop limité. Il est fortement dépendant du contexte migratoire, mais aussi et surtout des politiques institutionnelles en matière d'accueil et de prise en charge des migrants.

Conclusions

Le chemin parcouru montre d'importants progrès dans la conscience de la pluriculturalité dans les institutions. La multiplication de formations visant à développer des compétences interculturelles chez les professionnels en est une des marques visibles. Cependant, les professionnels ne sont toujours pas

¹⁷ Conférence *Interprétariat, médiation, conciliation - des voies vers l'intégration?* (2006) Bâle : Institut pour la Science des Soins Infirmiers de l'Université de Bâle et le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. D'autres ont été organisées par l'Université de Neuchâtel et en Valais. A l'extérieur, l'association présentera son avancée sur cette question à Strasbourg, Québec, Arusha, Stockholm, Bologne, Alger, Paris et Lyon.

¹⁸ Elghezouani A et al (2006)

¹⁹ Boss-Prieto O et al. in press

suffisamment outillés théoriquement et techniquement pour intégrer une interprète dans leurs entretiens. Il reste difficile de les amener à se former au triadique.

De *l'aidante de proximité*, le rôle et la pratique de l'interprète ont évolué vers une plus grande professionnalité. Les interventions ont sans nul doute gagné en clarté et en aisance. Cependant l'héritage professionnel est encore insuffisant pour pouvoir promouvoir leur statut de manière autonome, dans les secteurs de la santé, de l'école et du social. Des formations en amont plus conséquentes dans des disciplines telles que l'anthropologie, les sciences sociales et la santé pourraient être une piste intéressante.

La nécessité, voire l'utilité de l'interprétariat ne sont plus à démontrer aujourd'hui. La réalisation pratique passe néanmoins par des constructions administratives, budgétaires, et d'assurances qui la rendent difficile. Si le droit du patient migrant était plus intégré dans notre société actuelle cette question serait peut-être résolue, or nous savons que les questions de migration restent un objet très manipulé et sensible politiquement.

Type de fiche

Analyse

Références bibliographiques

Alvir S, Eiriz I, Conne P, Vecerina S (1994) *La traduction: une ressource pour la prévention et la promotion de la santé*. Lausanne : Appartenances.

Boss-Prieto O, de Roten Y, Elghezouani A, et al. (in press) Differences in therapeutic alliance when working with an interpreter: a preliminary study. *Schweiz Arch Neurol Psychiatr*

Elghezouani A, Wagnières O (2004) *Prior Questions to the Question of Professionalisation of Interpreting in the Community*. Stockholm : Congrès international Critical link, Un maillon essentiel 4

Elghezouani A, Prieto O, Madera A, Hamadène S (2006) *Accueil et clinique de l'altérité : La recherche nécessaire*. Alger : Xème Congrès de l'Association pour la recherche Interculturelle

Fleury F, (1987) *Du Mal-Entendu. Etude de psychologie interculturelle in Vers des sociétés pluriculturelles. Actes du Colloque international de l'Association française des anthropologues*. Paris : Éditions de l'ORSTOM

Fleury F, Cuha M (2001) *Derrière chaque mot il y a encore des mots qui évoquent des maux. L'interprétation en milieu social ou la complexité d'une profession*. Montréal : Congrès international Critical link, Un maillon essentiel 3

Fleury F, (2006) *Santé mentale et requérants d'asile : quelle remise en question ? Histoire et évolution d'un travail de terrain à Appartenances*, in Sassolas M, *Eloge du risque dans le soin psychiatrique*. Toulouse : Erès

Fleury F (2006) *Anticiper pour traduire bien in Synthèse du colloque : L'interprétariat en milieu social : instrument d'une politique publique de non discrimination ?* Lyon : ISM Corum.

Guex P, Singy P (2003) *Quand la médecine a besoin d'interprètes*. Genève : Editions Médecine et Hygiène

Métraux JC (1995) *Projet-pilote. Amélioration de l'accès aux soins des populations migrantes. Un droit : s'exprimer dans sa propre langue*. Lausanne : Appartenances.

Métraux JC, Alvir S (1995) L'interprète: traducteur, médiateur culturel ou co-thérapeute. *Interdialogos*, 2, 22-26

de Pury S (1998) *Traité du malentendu. Théorie et pratique de la médiation interculturelle en situation clinique*. Paris : Les Empêcheurs de tourner en rond/Synthelabo.

Stuker R, Alvir S, Bischoff A (1999) *Rapport sur la First Babelea conference on community interpreting: Interpreting for ethnic minorities, refugees and asylum seekers, Vienne*. Berne : Association INTERPRET.

Weiss R, Stucker R (1998), *Interprétariat et médiation culturelle dans le système de soins. Rapport de base*. Neuchâtel : Forum suisse pour l'étude des migrations